

**Compte-rendu du
Conseil communautaire JURA NORD
du mercredi 18 décembre 2013
20h30 – Salle du foyer rural de Romain**

Sous la présidence de Monsieur Denis JEUNET, Président.

Secrétaire : Monsieur Bernard Hugonnet

Présents : Mesdames : Bonnard -Dumont- Drezet – Fectay-Marconnet - Rude – Pinsard – Messieurs : Bourgeois - Chopin – Cordier – Destaing -Duprez- Durant -Duvernois - Fassenet - Genty – Gillot - Gimbert –Gremaux – Hudry-Iutzeler – Jeunet- Joly- Lavry - Lecomte - Martin Rémy-Montignon-Paul- Paulin – Remonet- Richard Ch. – Roux - Smagghe – Vouaux. **Excusés représentés:** Madame Brandt- MM. Ferrand- Roy- Crac- Longin. **Absents excusés :** Mesdames Bourdot - Carteron - Putet - Brandt –Messieurs Bejean- Girod Gomot - Martin Roger. **Absents :** Messieurs Bourdenet - Delvaux – Vuillemin - Grandguillaume - Poletti – Pinaud – Pierrecy - Grandperrin B.

- **Désignation du Secrétaire de séance :** le quorum étant atteint, Monsieur Bernard Hugonnet est désigné secrétaire de séance.

Politique intercommunale :

- **Le défibrillateur pourquoi et comment ? : intervention (et démonstration) du Lieutenant Frédéric Sourbier, chef du centre de secours d'Orchamps.**

Plus de ventilation ? Arrêt cardiaque ? Le défibrillateur détecte l'état réel du patient et n'agit qu'en fonction de son analyse préalable. Puis l'appareil donne la cadence du massage cardiaque à l'utilisateur. En résumé, les défibrillateurs sont conçus pour pouvoir être utilisé par tout le monde sans aucun risque.

Le représentant des pompiers **EXPLIQUE** au Délégués que 30 personnes par an sont sauvées grâce au défibrillateur dans le Jura. Il existe un répertoire départemental des défibrillateurs. L'intervenant insiste sur l'intérêt et la nécessité d'établir un réseau de défibrillateurs sur le territoire. Il **PRECISE** enfin que chaque centre de secours intervient avec un défibrillateur dans le secteur.

Le Lieutenant Sourbier **INFORME** le Conseil qu'un défibrillateur coûte entre **1500** et **2000 € HT**. Cette acquisition ouvre droit à une aide financière à l'investissement du Conseil général de **1000€**. Il faut en complément prévoir un contrat d'entretien. Il existe 4 marques. Il faut comparer les contrats de maintenance. Enfin, il est préférable, lors de l'acquisition de défibrillateurs, de prévoir une petite formation.

Mr. le Président **PROPOSE** l'acquisition d'un défibrillateur pour le Gymnase intercommunal à Fraisans. Par contre, peu de communes se sont, à ce jour, portées volontaires auprès de la CCJN pour acquérir un (ou des) défibrillateur(s).

- **SPANC-M49: décision budgétaire modificative n°1.**

FONCTIONNEMENT			
code Chapitre	code Article	libelle Article	montant Voté
011	6231	Annonces et insertions	- 500,00 €
011	6251	Voyages et déplacements	- 300,00 €
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 300,00 €
011	6168	Autres	- 400,00 €
011	6064	Fournitures administratives	- 100,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			- 0 €

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente en charge de l'Environnement/SPANC, le Conseil communautaire **ADOpte**, à l'unanimité, la DM n°1, proposée ci-dessus.

- **SIVU du Foyer Logement – information.**

Cette question est ajournée, la réunion initiale pour un *état des lieux* (rendu étude financière) étant reprogrammée au mois de janvier suite à son annulation pour cause de maladie d'un intervenant du Conseil général.

ECONOMIE :

- **Autorisation de vente d'un terrain dans la zone d'activités intercommunale à Ranchot à la société Eurotech.**

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique **PROPOSE** que soit cédée à l'entreprise Eurotech Est (25410 St-Vit), de Travaux de revêtement des sols et des murs, représentée par Monsieur Xavier Rossignol, la parcelle à délimiter, d'une contenance totale de 3714m² de terrain constructible, au prix de 6,50 € TTC le mètre carré, soit 24 141 €.

Entendu l'exposé, le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous actes afférents.

BATIMENTS :

- **Création Pôle éducatif à Gendrey. Etat d'avancement de la mission du mandataire de maîtrise d'ouvrage SOCAD. Information.**

Une concertation avec l'Inspecteur d'Académie a confirmé la création d'un groupe scolaire constitué de 8 classes. La confirmation du programme en cours devrait être arrêtée d'ici fin janvier 2014.

Parallèlement, l'avis de concours de maîtrise d'œuvre restreint sera publié par la SOCAD d'ici le 21 décembre prochain.

- **Requalification de l'Ecole de musique intercommunale à Orchamps : sollicitation des cofinanceurs et attribution marché (à procédure adaptée) de maîtrise d'œuvre (décision de Monsieur le Président, par délégation permanente du Conseil communautaire). Information.**

Monsieur le Président RAPPELLE que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 30 mai 2013, a décidé de retenir le programme de l'opération en objet, pour une surface habitable de : **513,03m²** (SHAB) et un coût prévisionnel de travaux de : **500.000€HT**, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération étant arrondie à **650000 € Toutes dépenses confondues (TDC) HT**, soit : **777 400€ TTC**

Monsieur le Président **PRECISE** que la CCJN escompte obtenir les nouveaux cofinancements suivants :

- (subvention DETR	NC)
- subvention CTU / CR F-C	120 864 €
- subvention Cg39	195 000 €
- (subvention Europe (FEADER fiche services ?).....	NC)
- FCTVA.....	120 357 €
- autofinancement JURA NORD.....	341179 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement, ci-dessus, et **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les co-financements escomptés, y compris Etat (DETR) et Europe (FEADER).

Enfin, la décision d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est différée au mois de janvier 2014, période à laquelle pourraient débiter les études d'APS ; et ce, pour cause de nouveaux dépôts de dossiers de subventions et dans l'attente des autorisations de commencement de l'opération des cofinanceurs sollicités.

- **Certificats d'Economies d'Energies : convention SIDEC.**

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le Syndicat mixte d'Energies d'Equipements et de e-Communication du Jura, syndicat regroupant toutes les communes et EPCI jurassiens ainsi que le Conseil Général du Jura, a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes.

Enfin, la CCJN adhère déjà à ce service mutualisé de Conseils en Energie Partagés (CEP) du SIDEC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président en charge des Bâtiments,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 22 mars 2012 rétrocedant 70 % à la collectivité des CEE,

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine de la collectivité,

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité, en complément de l'adhésion au CEP, la cession des Certificats d'économies d'énergie au SIDEC ; **PREND NOTE** de la répartition de la valorisation suivante : 30 % pour les frais du SIDEC, 70 % en retour pour la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux CEE.

JEUNESSE – LOISIRS :

- Tarifification accueils de loisirs, séjours et secteur jeunes.**

Monsieur le Président **INFORME** l'assemblée que les textes relatifs aux conditions d'attribution de la Prestation de service ordinaire accordée aux accueils de loisirs imposent que la tarification appliquée aux familles allocataires CAF soit calculée en fonction des ressources des familles.

Il **PRECISE** qu'il convient dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service ordinaire, de permettre une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources et **PROPOSE** que soit adoptée la modulation des tarifs, présentée ci-dessous, pour les accueils de loisirs, les différents séjours et le secteur jeunes.

LE PERISCOLAIRE

Revenus mensuels	Accueil matin		Accueil matin		Accueil matin	
	Avec 1 enfant à charge		Avec 2 enfants à charge		Avec 3 enfants à charge	
	Sans petit déjeuner	Avec petit déjeuner	Sans petit déjeuner	Avec petit déjeuner	Sans petit déjeuner	Avec petit déjeuner
608,88 - 1500	1,80	2,20	1,50	1,90	1,00	1,40
1500 - 2300	1,90	2,30	1,60	2,00	1,10	1,50
2300 - 3500	2,00	2,40	1,70	2,10	1,20	1,60
3500 et plus	2,10	2,50	1,80	2,20	1,30	1,70

Revenus mensuels	Tarif méridien*		
	Avec 1 enfant à charge	Avec 2 enfants à charge	Avec 3 enfants à charge
608,88 - 1500	4,96	4,66	4,16
1500 - 2300	5,16	4,86	4,36
2300 - 3500	5,36	5,06	4,56
3500 et plus	5,56	5,26	4,76

* Tarif de l'accueil + le repas

Revenus mensuels	Accueil Soir		
	Avec 1 enfant à charge	Avec 2 enfants à charge	Avec 3 enfants à charge
608,88 - 1500	2,00	1,80	1,30
1500 - 2300	2,10	1,90	1,40
2300 - 3500	2,20	2,10	1,60
3500 et plus	2,30	2,20	1,70

A compter du 1^{er} janvier 2014, la CAF du Jura (Caisses d'Allocations Familiales) impose que la tarification périscolaire soit appliquée aux familles allocataires Caf en fonction des ressources des familles afin de permettre une accessibilité financière pour toutes les familles.

Les ressortissants d'autres caisses (MSA, SNCF, EDF) sont facturés au tarif maximum.

Les familles domiciliées hors de la Communauté de communes se voient appliquer le tarif maximum.

EXTRASCOLAIRE (LES MERCREDIS ET LES VACANCES) :

Revenus mensuels		1 enfant	2 enfants	3 enfants
		Taux d'effort 0.040	Taux d'effort 0.034	Taux d'effort 0.028
608.88	Tarif horaire	0,24	0,21	0,17
	Journée sans repas	1,95	1,66	1.36
	Journée avec repas	4.91	4.62	4.32
	Semaine avec repas	24.55	23.10	21.60
1500,00	Tarif horaire	0,60	0,51	0,42
	Journée sans repas	4,80	4.08	3.36
	Journée avec repas	7.76	7.04	6.32
	Semaine avec repas	38.80	35.20	31.60
2300,00	Tarif horaire	0,92	0,78	0.64
	Journée sans repas	7.36	6.26	5.15
	Journée avec repas	10.32	9.22	8.11
	Semaine avec repas	51.60	46.10	40.55
4000,00	Tarif horaire	1,60	1,36	1.12
	Journée sans repas	12.80	10.88	8.96
	Journée avec repas	15.76	13.84	11.92
	Semaine avec repas	78.80	69.20	59.60

Concernant la tarification des séjours et des activités du secteur jeunes, il sera appliqué le prix de revient auquel une majoration sera appliquée en fonction des revenus de la famille.

Revenus mensuels	
608,88 - 1500	Moins 20%
1500 - 2300	Moins 10%
2300 - 3500	Prix de revient
3500 et plus	Plus 10%

Source : Service enfance-jeunesse-affaires scolaires de la Communauté de Communes Jura Nord, 1 rue du Tissage 39700 Dampierre - Tél : 03.84.71.18.88 / l.lahaxe@jura-nord.com.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité moins 3 abstentions, **APPROUVENT** la proposition de modulation tarifaire (ci-dessus) et **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire appliquer les nouveaux tarifs pour 2014.

- **Réforme des rythmes scolaires. Information.**

Monsieur le Vice-président en charge de la Jeunesse **INFORME** le Conseil qu'une lettre d'intention d'élaboration du projet éducatif de territoire (PEDT) de la CCJN est parvenue aux autorités compétentes (DDJS, Education Nationale).

La direction du service Jeunesse est chargée de réaliser le diagnostic territorial et d'élaborer le PEDT, tout en organisant les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le Vice- président **INFORME** en fin l'assemblée que l'ALSH de Dampierre accueille une nouvelle Directrice, suite à la démission de l'ex-directeur.

ENVIRONNEMENT :

- **REOM. Admission en non-valeur.**

Suite à la décision de jugement d'une procédure de rétablissement personnel, le Conseil communautaire **ADMET**, à l'unanimité, la non-valeur, s'élevant à 215€, au nom du bénéficiaire.

AFFAIRES GENERALES :

- **Questions diverses.**

- **Déplacements doux :**

Monsieur le Président fait écho d'une demande de liaison Rans – Ranchot.

Il **INFORME**, par ailleurs, les Délégués, que le Conseil général étudie actuellement la création d'une liaison « véloroute » sécurisée entre Orchamps et Ranchot.

Enfin, il **PRECISE** que le Pays dolois (ARAPT) répond à l'avis d'appel à projets du Conseil général concernant le « Schéma départemental des déplacements doux », pour la réalisation d'une étude globale à l'échelle du Pays (en complément d'une étude déjà réalisée par la Communauté d'agglomération Doloise sur son propre périmètre).

- **ALSH/Restauration scolaire : Pourquoi le « repas de Noël » n'a pas lieu cette année à Dampierre?**

En premier lieu, durant cette fin d'année 2013, le fonctionnement de l'ALSH est provisoirement perturbé (direction par intérim, réorganisation interne), suite à la démission de l'ex-directeur. L'installation de la nouvelle direction de l'ALSH sera effective au 6 janvier 2014.

Par ailleurs, concernant le repas proprement dit, l'équipe d'animation ne souhaite pas le reconduire en l'état, car celle-ci ne se retrouve pas dans la démarche actuelle d'organisation. Les agents ne se sentent pas forcément à leur place. Ils font ressortir le fait qu'ils sont au repas uniquement pour préparer la salle et servir. Ils souhaiteraient également partager un temps de repas avec les enfants....

Cette question a été abordée avec l'association des parents d'élèves, lors d'une dernière réunion. Le Directeur du service Jeunesse de la CCJN a proposé de travailler en partenariat (APE, CCJN et l'école) sur l'élaboration d'une organisation commune permettant à chacun de se retrouver dans ce projet. Des pistes ont été proposées : temps de repas allongé, mise en place d'une équipe spécifique : pour l'installation, le service, le rangement ; le Père-noël, le spectacle, etc.,..., une journée dédiée à cette fête de fin d'année avec tous...

Une rencontre sera donc organisée avant la fin de l'année scolaire, pour travailler sur l'organisation du repas de Noël 2014 avec l'ensemble des partenaires, afin de « faire rêver les enfants » durant cette fameuse semaine

d'avant Noël et durant le repas ! Dans l'immédiat, l'équipe d'animation fait cette année le nécessaire auprès des enfants, en termes d'animation, pour combler le « vide ».

- **Médiathèque Jura Nord.** Le Conseil est informé que la médiathèque recherche un référent par commune, pour mieux informer les habitants à mobilité réduite sur le portage de livres à domicile. Les bénévoles de l'ABC assureront le portage proprement dit.
- **Le prochain « Quoi de Neuf ? »** sera publié fin janvier.

La séance est levée à 22h30.
